

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT
AVIS PUBLIC

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DU
PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Gilles Piché, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Aubert, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal est convoquée **JEUDI 28 MARS 2024 à 19H30** à la salle du Conseil sise au 14 rue des Loisirs.

Cette séance se tiendra en public et sera accessible aux personnes intéressées à l'aide de notre système de vidéoconférence ZOOM.

Pour y participer par ZOOM, les personnes intéressées devront transmettre, **au plus tard, le JEUDI 28 MARS 2024 à 16H00**, leurs coordonnées (prénom, nom, adresse et courriel) à l'adresse courriel suivante : **reception@saint-aubert.net**

Elles recevront par courriel, avant la tenue de la séance, l'ordre du jour et les consignes à suivre de même que les codes d'accès à la vidéoconférence ZOOM.

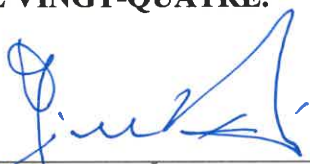
Lors de cette séance extraordinaire, les membres du Conseil traiteront exclusivement des Prévisions budgétaires 2024 et du Plan triennal des immobilisations 2024-2025-2026 et procéderont à leur adoption.

De plus, **AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Gilles Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Aubert, **qu'une seconde séance extraordinaire du Conseil est convoquée JEUDI 28 MARS 2024 à 20H00** à la salle du Conseil sise au 14 rue des Loisirs.

Lors de cette seconde séance extraordinaire, les membres du Conseil traiteront exclusivement des points suivants, à savoir :

- 1. Approbation de la liste détaillée des sommes non-engagées, provenant de postes budgétaires inscrits au budget 2023, devant être transférées à l'intérieur d'un fonds réservé apparaissant aux États financiers au 31 décembre 2023, afin que ce fonds soit affecté par la suite aux Prévisions budgétaires 2024.**
- 2. Appropriation de la somme requise provenant des surplus non-affectés (libres) de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023 dans le but d'équilibrer les revenus et dépenses prévus aux Prévisions budgétaires 2024.**
- 3. Dépôt et adoption du projet de règlement no. 530-2024 de taxation pour l'exercice financier 2024.**

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 19^e JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



GILLES PICHE

Directeur général et greffier-trésorier